

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 23/08/2025 à 04:08 **

Ref : CN2252

Durée : 3 jours

Tarif : 1 900 €HT

Comptabilité M42 des services des abattoirs

L'article L.1412-1 du CGCT autorise l'ensemble des collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes à exploiter directement un service industriel et commercial relevant de leur compétence sous forme de régie, soumises aux dispositions du chapitre 1er du titre II de la deuxième partie du code (articles L.2221 et suivants). L'article L.2221-5 du CGCT dispose que l'ensemble des règles budgétaires et comptables des communes sont applicables aux régies SPIC sous réserve de dispositions spécifiques prévues par décrets en Conseil d'Etat mentionnés aux articles L.2221-10 et L.2221-14. Pour bien comprendre les concepts fondamentaux de la comptabilité publique des services publics de distribution d'énergie électrique et gazière, il faut en maîtriser les concepts, les schémas d'écriture et le fonctionnement des comptes. Cette formation de 3 jours sur la comptabilité M42 fait le tour de la comptabilité applicable à ces services publics des abattoirs.

Objectifs de la formation

Comptabilité M42 des services des abattoirs : Connaître et comprendre la comptabilité M42 et le cadre légal spécifique à sa codification. Savoir effectuer les opérations budgétaires et comptables des Services Publics Locaux Industriels et Commerciaux et plus particulièrement des services des abattoirs.

Programme de la formation

Comptabilité M42 des services des abattoirs : Introduction Le cadre comptable

• **Le plan de comptes et les règles d'évaluation**

- La classification des comptes
- Les définitions et règles relatives aux méthodes d'évaluation
- Les nomenclatures comptables

• **Le fonctionnement des comptes**

- Commentaires communs aux comptabilités M4 et détails de la M42

Le cadre budgétaire

• **Le budget**

- Le régime budgétaire
- Les autorisations budgétaires
- La notion d'autofinancement
- Les documents budgétaires

• **L'exécution des recettes**

- Principes
- Titres de recettes
- Transmission des titres de recettes au comptable
- Dispositions applicables aux recettes perçues avant émission de titres
- Rectifications, réductions ou annulations de recettes
- Prise en charge et recouvrement des produits

• **L'exécution des dépenses**

- Principes
- Mandats de paiement
- Transmission des mandats de paiement au comptable
- Dispositions applicables aux dépenses avant mandatement
- Réductions ou annulations des dépenses
- Mise en paiement des mandats
- Règlement des dépenses

• **Opérations de fin d'exercice**

- Opérations de régularisation des charges et des produits
- Le suivi des immobilisations
- La comptabilité des stocks
- Les prestations du budget général facturées au budget annexe

•

La détermination et l'affectation du résultat

- Le résultat (section d'exploitation)
- Le solde d'exécution (section d'investissement)
- Les restes à réaliser
- L'affectation du résultat
- La reprise anticipée des résultats
- **La comptabilité de l'ordonnateur**
 - Principes
 - Comptabilité des dépenses engagées
 - Comptabilisation des émissions de mandats et de titres de recettes
 - Confection des états spéciaux de fin d'exercice
 - Le compte administratif
 - Le compte financier
- **La comptabilité du comptable**
 - Principes généraux
 - Organisation de la comptabilité budgétaire
 - La comptabilité générale du service
 - Description des opérations
 - Comptabilité des valeurs inactives
 - Arrêté des écritures
 - Compte de gestion (ou compte financier)

Bilan et compte de résultat M4 (tableaux)

Public

Personnel des services comptables et financiers du SPLIC « SERVICES PUBLICS DES ABATTOIRS » rattachés à une collectivité territoriale ou assimilée.

Pré-requis

Une connaissance (même sommaire) du PCG 1999 est souhaitée.

Méthodes pédagogiques

La formation est décomposée en séquences qui respectent une progression pédagogique et agissent sur les trois niveaux d'apprentissage : savoir, savoir-faire et motivation. Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension des concepts et une appropriation accélérée. Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.